

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2024/002

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF  
425 CHEMIN DU PERUSIER  
84 300 TAILLADES

**SEANCE DU 29 FEVRIER 2024**

**DELIBERATION  
AFFICHEE LE :**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	7
VOTES POUR	7
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr HONORAT GUY Président

**Syndic titulaire :** BOURNE Vérane - OLIVIER Denis – BOUCHET Jean-Claude

**Excusés :** DEVINE Marc - LIENS Charles

**Syndic suppléant :** PELISSIER Laurence – CAPELLO Jean Pierre -

**CALVIERE Robert**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet :** COMPTE DE GESTION 2023

=====

### **LE SYNDICAT :**

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2023 proposé par le Service de Gestion Comptable d'Avignon, statuant sur l'ensemble des recettes et dépenses de l'association.

Constatant que le compte de gestion présente :

- solde d'exécution en section investissement : + **216 104.01 €**
- excédent antérieur en section de fonctionnement : + **263 360.57 €**

Il est rappelé le résultat excédentaire de l'exercice 2022 soit : 554 387.59 euros.

Le résultat de clôture 2023 est donc de **479 464.58** euros, en accord avec le compte administratif 2023.

### **RECONNAIT :**

Que les recettes et les dépenses de l'exercice clos ont été régulièrement affectées et sont exactement reportées. Que les dépenses ordonnancées sont renfermées dans les limites des fonds alloués au budget et autorisations spéciales.

**DECIDE** de valider le compte de gestion 2023 comme présenté.

**OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT :** la commission syndicale approuve le compte de gestion 2023, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Le compte de gestion est joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 084-298401712-20240229-2024\_002-DE

Mr HONORAT GUY  
ASCO CABEDAN DU CABEDAN NEUF  
425, Chemin du Perusier  
84300 LES TAILLADES